

Il y a seulement 2 ans et demi Mme Cécile Martini et M. Marc Mazzariol, candidats actuels de la liste « Ensemble pour Bassins » ont « plongé la commune dans une situation inédite », selon la presse locale.

Pour rappel Journal « La Cote »

Démissions à Bassins: «Ce n'est pas une renonciation, mais une protestation» [Par Laura Lose](#) 26.09.2018, 18:21

Municipalité Mardi soir, trois municipaux ont démissionné avec effet immédiat de l'exécutif de Bassins. Un signe de protestation suite à la mésentente au sein du collège. Leur nombre n'étant plus suffisant pour siéger, le canton devra intervenir.

Coup de théâtre, mardi soir lors de la séance du Conseil communal de Bassins. Trois municipaux ont annoncé leur démission en bloc, avec effet immédiat. A la fin de la séance, **Cécile Martini, Marc Mazzariol** et Laurent Vukasovic se sont levés et ont lu une lettre dense, se passant la parole dans **une mise en scène préparée**. Leur décision fait suite à «de nombreux mois passés à rechercher la collégialité et le consensus », indiquent-ils dans leur missive.

«Les rapports entre les membres de la Municipalité se sont détériorés bien au-delà de ce d'aucuns pourraient imaginer, atteignant un point de non-retour», ont encore proclamé les trois ex-municipaux. Mais ils ne donneront pas plus de détails, invoquant le secret du collège.

La mésentente durait depuis des mois. La préfecture avait d'ailleurs été sollicitée à ce sujet. « Nous avons accompagné la Municipalité pour remettre les finances à flot, ce qui a été fait, mais les tensions ont perduré », expose le préfet du District de Nyon, Jean-Pierre Deriaz.

Le canton doit prendre une décision

Suite à ces démissions en bloc, la Municipalité de Bassins n'a pas le nombre suffisant de membres pour siéger. Le sort de la commune est donc remis entre les mains du canton. Mardi soir, le préfet a informé la conseillère d'Etat Béatrice Métraux de la situation. Le Conseil d'Etat devra prendre une décision au plus vite à ce sujet, mais n'avait encore rien communiqué mercredi en fin d'après-midi.

La première possibilité serait de remplacer les démissionnaires en attendant d'organiser une élection complémentaire. La deuxième serait de faire table rase, soit de destituer les deux restants et de réorganiser des élections. En attendant, la commune, mise sous régie, serait gérée par un administrateur ou par un conseil de régie, chargé d'organiser les élections. Le temps que la décision soit prise, vraisemblablement quelques jours, la commune reste sans gouvernement.

Les deux membres restants, Didier Lohri et Lorenzo Merlanti, souhaitent poursuivre leur mandat, si le canton le leur permet. « *Je suis consterné pour les habitants de Bassins qui ont voté pour mes ex-collègues, a réagi **Lorenzo Merlanti**. Quand j'ai été élu il y a un an, on m'a proposé de rejoindre le gang des dissidents. Mais je refuse de faire partie d'une conspiration. Aujourd'hui, je suis déçu et perplexe. **Quand on s'engage, on va jusqu'au bout.*** »

Mercredi matin, ces démissions ont eu des conséquences concrètes. Un câble a été arraché à la déchetterie. La commune n'ayant plus de gouvernement jusqu'à la décision du Conseil d'Etat, le syndic n'a pas pu prendre la décision d'entamer les réparations. « J'ai dû me renseigner auprès du préfet, qui m'a autorisé à appeler un électricien », explique Didier Lohri.

Voulez-vous à nouveau voter pour les candidats qui, étant en majorité, se permettent un coup de théâtre, abandonnent leurs postes, font fi du serment et négligent la population en mettant en péril le fonctionnement quotidien du village avec un risque de la mise de Bassins sous tutelle du Canton ?!

Détails du profil éthique d'un des candidats de la liste « Ensemble pour Bassins »

Les secrets de la crise politique à Bassins révélés

Crise Devant le Conseil communal, le syndic Didier Lohri a évoqué mardi dernier certains différends qui l'ont opposé aux trois municipaux qui ont démissionné en septembre 2018.

Journal «La Cote » [Par Laura Lose](#) 28.06.2019, 16:36

Devant le Conseil communal, le syndic Didier Lohri a évoqué ses différends avec les trois municipaux qui ont démissionné en septembre 2018.

Le syndic de Bassins avait demandé le huis clos, mais le Conseil communal n'en a pas voulu. Lors de sa dernière séance mardi dernier, c'est finalement en public que Didier Lohri a évoqué certaines raisons des désaccords au sein de la Municipalité avant la démission de trois municipaux en octobre 2018.

Si cette affaire refait soudainement surface, c'est à la suite de l'analyse de la gestion 2018 de la commune. La commission de gestion a demandé des précisions à propos de la période pendant laquelle les ex-municipaux étaient encore en poste.

Didier Lohri s'est donc exprimé sur un point de discord au sein de la précédente Municipalité : les fonds de réserve. Soit de l'argent mis de côté pour un usage bien défini. C'est notamment l'un d'eux, le fonds forestier, qui a divisé la Municipalité. Celui-ci est doté de 500'000 francs pour des dépenses en lien avec la forêt.

« Piocher dans la caisse »

A l'été 2018, les fronts se cristallisent. Lors de la séance de l'exécutif du 9 juillet, **Marc Mazzariol**, l'un des trois municipaux démissionnaires, est accusé de vouloir utiliser ces fonds pour d'autres projets au sein de la commune que ceux auxquels ils sont réservés. Celui-ci répond alors que « ce n'est pas lui qui pioche dans la caisse, mais Didier Lohri ».

Y voyant une accusation à son encontre, selon laquelle il prélèverait de l'argent public à des fins privées, **le syndic dépose une plainte pénale pour diffamation et calomnie**. Une convention est finalement signée par les deux hommes lors d'une séance de conciliation en novembre 2018, un mois après la triple démission des municipaux. **Marc Mazzariol** y présente ses excuses, retire ses propos et précise « qu'il n'a jamais eu l'intention de prétendre que Didier Lohri s'enrichissait personnellement ». Le syndic retire alors sa plainte.

Sérénité retrouvée

Aujourd'hui, Didier Lohri affirme travailler en harmonie avec la nouvelle Municipalité. Les trois anciens municipaux poursuivent quant à eux leur chemin hors de la politique bachénarde. « Manifestement, une sérénité a été trouvée. Tant mieux si notre démission a permis cela », réagit Marc Mazzariol, joint par téléphone.

Mardi dernier, le Conseil communal a approuvé les comptes et la gestion 2018. Après les votes, le syndic a remercié ses concitoyens, avant de conclure : « Maintenant, c'est terminé. On va de l'avant! »